

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Madame Laurence Luneau, Maire**.

Étaient présents :

Mme Laurence Luneau, M. Xavier Bonnet, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, M. Cyrille Paquereau, M. Yvonnick Besson, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, Mme Muriel Deudé, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Dominique Poilane (procuration à M. Laurent Maldelar), Mme Christelle Amiaud (procuration à M. Benoît Payen), Mme Patricia Mary (procuration à Mme Blandine Elain), Mme Marie-Claude Bailliard (procuration à Mme Marie-Gabrielle Carré), Mme Lamia Bacher (procuration à Mme Gaëlle Romi).

Madame le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 27 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 5	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**ADMINISTRATION GENERALE
GENERAL
Conseil municipal**

- ♦ Organismes extérieurs - hôpital local - représentation de la Commune

Madame le Maire expose les faits.

Le Conseil de surveillance de l'hôpital local Pierre Delaroche est composé notamment du Maire de la Commune, siége de l'établissement, ou son représentant.

Par délibération du 9 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein des syndicats de Communes, des syndicats mixtes, de divers Conseils d'administration, Commissions, Comités et associations. C'est dans ce contexte que Monsieur Xavier Bonnet a été désigné membre du Conseil de surveillance de l'hôpital local, en qualité de Maire de la Commune.

Suite à l'élection du Maire et des adjoints lors de la séance du 14 septembre dernier, il convient de modifier le représentant de la Commune appelé à siéger au Conseil de surveillance de l'hôpital "Pierre Delaroche".

A ce titre, il est proposé de désigner Madame Laurence LUNEAU, Maire de Clisson, comme représentante de la Commune au sein du Conseil de surveillance de l'hôpital Pierre Delaroche.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la santé publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020 désignant les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des syndicats de Communes, des syndicats mixtes, de divers Conseils d'administration, Commissions, Comités et associations,

VU l'élection du Maire par le Conseil municipal, en date du 14 septembre 2024,

VU l'avis de la commission "finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale", réunie le 26 septembre 2024,

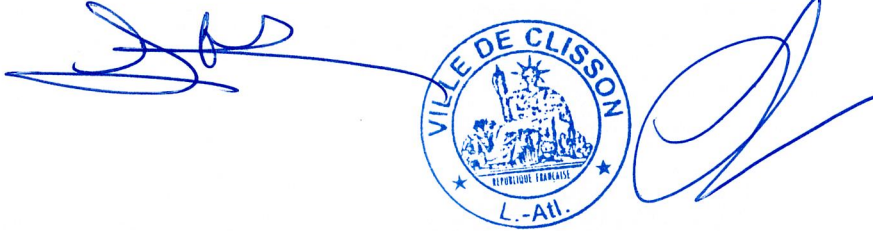
**Après en avoir délibéré,
À la majorité (28 votes pour et 1 abstention),**

DESIGNE Madame Laurence LUNEAU, Maire de Clisson, en tant que membre du Conseil de surveillance de l'hôpital local Pierre Delaroche,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas Hay
Secrétaire de séance

Laurence Luneau
Maire

The image shows two blue ink signatures. On the left is the signature of Thomas Hay, and on the right is the signature of Laurence Luneau. Between the two signatures is the official seal of the Ville de Clisson. The seal is circular with the text 'VILLE DE CLISSON' at the top and 'L.-Atl.' at the bottom. In the center of the seal is a depiction of a town with a church spire and a sun. Below the town, it says 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **09 OCT. 2024**

- son affichage le **14 OCT. 2024**

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20241003-DEL-241006-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.